



**Monsieur Gérard COLLOMB**  
Ministre de l'Intérieur

Ministère de l'Intérieur  
1, Place Beauvau  
75008 PARIS

Hagondange, le 31 mai 2017

Patrick ABATE

SENATEUR  
DE LA  
MOSELLE

MAIRE  
DE  
TALANGE

Membre de la  
Commission de la  
Culture, de l'Education et  
de la Communication

Membre de l'Office  
Parlementaire  
d'Evaluation des Choix  
Scientifiques et  
Technologiques

**Objet : Critères de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans le cadre des mouvements de terrain.**

 Monsieur le Ministre,

Le 26 janvier 2017, j'ai alerté par le biais d'une question écrite (cf. pièce jointe n°1), votre prédécesseur Mathias FEKL alors Ministre de l'Intérieur, sur les critères de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans le cadre des mouvements de terrain résultant de la sécheresse de 2015.

Ce phénomène naturel n'a pas été sans conséquence puisque l'arrêté du 16 septembre 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle mentionne cent quatre communes ayant effectué une demande pour le seul département de la Moselle. Cependant ce même arrêté reconnaît l'état de catastrophe naturelle pour seulement quatre d'entre elles.

Le Ministère de l'Intérieur, par une réponse publiée au JO le 20/04/2017 (cf. pièce jointe n°2) m'a informé qu'une « étude détaillée des récentes périodes de sécheresse et l'évolution des demandes, en hausse significative, font apparaître un besoin de clarification des critères applicables. »

Il apparaît également que « l'administration et les organismes en charge des expertises ont été saisis de cette question » et que « Les travaux en cours devraient aboutir courant 2017 et permettre d'optimiser le traitement des demandes en cours ou à venir en intégrant l'ensemble des connaissances actuellement disponibles sur ce sujet ».

.../...

SENAT :  
15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

PERMANENCE PARLEMENTAIRE :  
20 RUE CHARLES LUTZ - 57300 HAGONDANGE  
TELEPHONE : 09 67 49 88 49  
p.abate@senat.fr

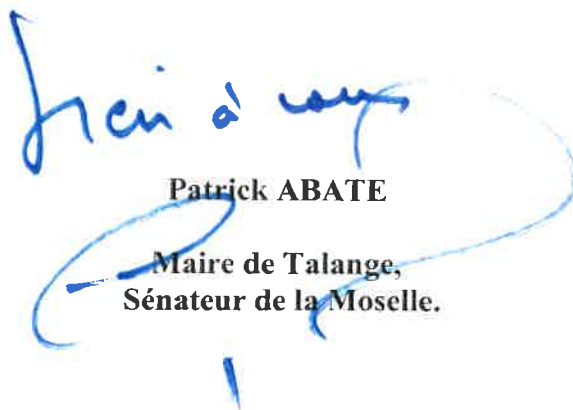
Ces perspectives de réflexion constituent véritablement un encouragement dont je me félicite.



Ceci étant, afin de permettre une évolution positive de ce dossier et permettre aux élus locaux de faire entendre leur voix, j'ai demandé au Président de l'Association des Maires de France, François BAROIN, de bien vouloir mettre à l'ordre du jour du 100<sup>ème</sup> Congrès des Maires, le sujet de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Je ne doute pas l'intérêt que vous portez à ce dossier, ni de votre volonté de poursuivre la démarche initiée par votre prédécesseur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma Haute Considération.

  
**Patrick ABATE**  
**Maire de Talange,**  
**Sénateur de la Moselle.**

Copie à :

M. François BAROIN, Président de l'Association des Maires de France

Pièces jointes :

N°1 - Question écrite n° 24767 de M. Patrick ABATE

N°2 - Réponse de Matthias FEKL, ex-Ministre de l'Intérieur

N°3 - Courrier adressé à Monsieur François BAROIN, Président de l'A.M.F